



ACHAT - VENTE - LOCATION - VIAGER - DEFISCALISATION

HONORAIRES DE L'AGENCE au 20/11/2019

- **Vente de tout bien Immobilier ancien (sauf terrains):**

Au maximum 10 % TTC.

- **Vente de tout fond de commerce:**

Au maximum 10 % TTC avec un minimum de 7 000 € TTC.

- **Vente d'un terrain de construction:**

Au maximum 10 % TTC.

- **Vente d'un terrain non constructible de loisir, verger, forêt ou autres:**

Au maximum 30 % TTC.

- **Vente de tout bien Immobilier neuf:**

Au maximum 7 % TTC à la charge du vendeur inclus dans le prix.

- **Location:**

Au maximum 14 % TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 800 € TTC à partager par moitié entre les parties.